COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le 05/06/2023

ID: 003-210301354-20230602-20230602_025-DE

Séance du 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

<u>Présents</u>: Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane,

Puravet

Excusés: Mrs Pernet et Pesson

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice: 10

Présents: 8

Délibération n°20230602_025

Objet : Créances éteintes

M. le Maire fait part d'un état de sommes que la Commission de Surendettement a décidé d'effacer et concernant d'anciens parents d'élèves :

- 33,55 € pour le Budget Commune (cantine)

Ce dernier demande, par conséquent, au Conseil Municipal, de bien vouloir constater l'irrécouvrabilité de la dette et l'admission de ces sommes en non valeurs (art. 6542):

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Le Maire, Maurice Deschamps

Date de convocation: 25/05/2023

Date d'affichage: 25/05/2023